

### **Introduction :**

L'arrêté du 18 août 2016 autorise notre DTO, comme organisme créé afin de promouvoir l'aviation sportive et de loisir, à proposer des vols de découverte.

Sont définis au sein de ses articles 10, 11 et 12, les conditions requises ainsi que l'expérience minimale et récente à détenir par les pilotes effectuant cette activité : « *Les pilotes effectuant les vols prévus à la présente section sont majeurs et sont employés ou membres de l'organisme. Les titulaires d'une licence de pilote privé (PPL) avion [...] réalisent les vols de découverte [...] à la condition de justifier d'au moins 200 heures de vol depuis l'obtention de la licence sur la catégorie d'aéronef sur lequel est effectuée l'opération concernée. Outre le respect du b) 1 du point FCL.060 de l'annexe I du règlement n° 1178/2011 susvisé, les titulaires d'une licence de pilote privé (PPL) avion [...] ne peuvent réaliser les vols [...] que s'ils ont effectué 25 heures de vol au cours des 12 mois qui précèdent.* »

Dans le cadre de notre politique sécurité, l'Aéroclub Lucien Bossoutrot autorise ses membres à effectuer des vols de découverte à condition :

- de détenir une qualification Instructeur (FI) à jour ou,
- détenir une licence de Pilote Professionnelle (CPL) ou,
- détenir une licence de Pilote Privé (PPL), avoir suivi la formation « vols de découverte » dispensée par le DTO, et avoir effectué un vol de maintien des compétences datant de moins de 6 mois avec le Responsable Pédagogique de l'aéroclub ou tout autre FI désigné par celui-ci. Ce vol de maintien des compétences devra être précédé d'un briefing avant vol visant à sonder les connaissances du pilote en matière de réglementation et tout autre sujet jugé nécessaire par le RP ou FI.
- respecter les exigences de l'arrêté sus-cité,
- détenir la Qualification de Site Chelles - Le Pin.

### **Programme de formation « vols de découverte » :**

Programme théorique	
Cours	Avoir suivi les cours théoriques du programme PPL Aéroglipli dans son intégralité (100 % des cours validés). L'inscription au premier cours théorique sur la plateforme e-learning doit dater de moins d'un an. Avoir suivi un cours théorique de 2h minimum, dispensé par le CPS sur les FH, TEM, les dangers et les particularités liées à cette activité au sein de notre aéroclub.
Examen	La candidat se verra dispenser, à la fin de sa formation théorique, un QCM afin de valider ses connaissances. La note minimale exigée pour prétendre à la formation pratique est de 85%. Toute note inférieure est éliminatoire. En cas d'échec, le candidat pourra prétendre à un second essai. Si la nouvelle note est égale ou supérieure à 85 % le candidat sera admis à la formation pratique. En cas de nouvel échec, il sera exigé du candidat de suivre à nouveau, toute la formation théorique du programme PPL Aéroglipli avant de pouvoir se représenter à l'examen théorique.

Programme pratique	
Cours	<p>Ce programme contient à minima les exercices suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une reconnaissance du parcours à suivre pour un vol de découverte</li> <li>- un dégagement vers l'aérodrome de Meaux ou Lognes</li> <li>- un tour de piste basse hauteur</li> <li>- une sortie de décrochage</li> <li>- une sortie de virage engagé</li> <li>- du vol moteur réduit</li> <li>- gestion d'une panne instrumentale</li> <li>- gestion d'un passager malade et perturbateur</li> <li>- atterrissage de précision à LFPH</li> </ul> <p>Ces exercices peuvent être effectués sur plusieurs séances. Chaque séance devra être précédée d'un briefing complet avant vol préparé par l'élève (météo, performances...etc). Le niveau attendu du candidat en fin de formation est celui du PPL.</p>
Examen	Un vol test doit être conduit par le RP ou tout autre FI désigné par celui-ci. Un exercice peut être recommencé une fois. L'échec à une section entraîne l'échec du test. En cas d'échec, le vol test peut être reconduit une seconde fois. En cas d'échec après une seconde tentative, le candidat se verra prescrire un réentraînement.

Nom du candidat ou n° de licence :

Section 1 - Opérations avant le vol et départ			
	Réussite	Échec	Inscrire uniquement les initiales de l'instructeur.
Documentation avant le vol, NOTAM, briefing météo			
Calculs : masse et centrage, performances, détermination des points clés sur la piste			
Procédures de démarrage, roulage, refueling, essais avant décollage			
Briefing passager			
Décollage / décollage par vent de travers (si existant)			
Montée à pente max			
Procédure et trajectoire de départ			
Résultat :		<input type="checkbox"/> Réussite	<input type="checkbox"/> Échec

Section 2 - Maniabilité et croisière			
	Réussite	Échec	Inscrire uniquement les initiales de l'instructeur.
Suivi du parcours			
Virages en montée à Vi constante			
Virages en palier à Vi constante			
Virages en descente à Vi constante			
Résultat :		<input type="checkbox"/> Réussite	<input type="checkbox"/> Échec

Section 3 - Arrivée, approches et atterrissages			
	Réussite	Échec	Inscrire uniquement les initiales de l'instructeur.
Procédure et trajectoire d'arrivée			
Stabilisation de l'approche finale, plan, vitesse, point d'aboutissement			
Atterrissage court, vent de travers (si existant)			
Approche interrompue (décision, exécution)			
Résultat :		<input type="checkbox"/> Réussite	<input type="checkbox"/> Échec

Section 4 - Procédures anormales et d'urgence			
	Réussite	Échec	Inscrire uniquement les initiales de l'instructeur.
Décollage interrompu			
Panne moteur en montée initiale			
Panne instrumentale			
Basse hauteur			
Sortie de décrochage			
Sortie de virage engagé			
Dégagement			
Vol moteur réduit			
Gestion d'un passager malade / perturbateur			
Résultat :		<input type="checkbox"/> Réussite	<input type="checkbox"/> Échec

Nom, signature et n° de licence du FI: